

*Initiatives ministérielles*

Le 1<sup>er</sup> juillet 1987, le premier ministre du Canada et celui de la Colombie-Britannique ont signé un protocole d'entente dans lequel ils engageaient leurs deux gouvernements à négocier un accord visant à établir un parc national marin dans la région Moresby-Sud sur les îles de la Reine-Charlotte.

Le 12 juillet 1988, les deux gouvernements ont signé une entente de principe officielle où étaient énumérés des engagements précis à l'égard des parcs et des mesures se rapportant aux parcs.

La signature de l'accord était le point culminant de 13 années de luttes menées par les Haïdas et par les groupes de protection de l'environnement avec l'appui de groupes confessionnels et d'autres, tant sur la scène nationale qu'internationale, pour mettre la région à l'abri des activités d'exploitation forestière et minière.

En 1985, les Haïdas et leurs partisans ont établi des barrages sur les routes de l'île Lyell pour protester contre l'exploitation forestière, ce qui a provoqué l'arrestation de 72 Haïdas, y compris des personnes âgées, et attiré l'attention du reste du pays et du monde entier sur Moresby-Sud. L'entente conclue pour protéger cette région a été saluée par nombre de Canadiens comme une des réalisations écologiques les plus importantes du gouvernement au cours de son premier mandat.

La création d'une réserve à vocation de parc national aura pour effet de protéger internationalement d'importantes ressources de notre patrimoine. Certains secteurs de l'archipel n'ont pas été couverts de glace durant la dernière glaciation, ce qui a favorisé le développement d'animaux terrestres et de plantes uniques —d'où l'appellation d'îles Galapagos canadiennes que l'on donne à l'archipel. De plus, Moresby-Sud représente un patrimoine culturel très riche.

En 1981, par exemple, le village abandonné haïda de Ninstints a été désigné site du patrimoine mondial par l'UNESCO à cause de ses mâts totémiques et autres vestiges historiques; deux autres villages des environs ont été déclarés d'importance historique nationale. C'est pourquoi on a choisi le nom de «réserve foncière à vocation de parc national sur l'archipel Gwaii Haanas», qui signifie «îles des merveilles et de la beauté».

L'entente fédérale-provinciale fixe les limites de la réserve foncière qui s'étend sur 147 000 hectares. Les limites de la réserve à vocation de parc marin national ne

seront toutefois pas fixées avant qu'une évaluation du potentiel minéral et énergétique de la région ait été faite et qu'une décision ait été prise par les ministres fédéral et provincial en décembre. Par conséquent, le projet de loi C-59 ne traite que de la réserve foncière.

Depuis le début des négociations sur cette question, il est clair qu'il va falloir s'entendre avec les Haïdas pour assurer une gestion efficace de la région. Dans une résolution adoptée par tous les partis le 14 mai 1987, il est dit que «la Chambre confirme en outre son intention d'assurer la participation continue des Haïdas aux questions qui touchent Moresby-Sud».

De plus, au moment de signer le protocole d'entente avec la province, en 1987, le premier ministre a déclaré: «Le parc de Moresby-Sud est plus qu'un trésor écologique. C'est aussi le cœur spirituel de Haïda Gwaii, la terre nourricière des Haïdas. La nation haïda participera activement à la planification, à l'aménagement et à l'exploitation du parc.»

Environnement Canada a donc entrepris des discussions avec les Haïdas en 1987, pour définir un mode de coopération permettant la gestion de l'archipel et la poursuite des activités traditionnelles des Haïdas.

C'est grâce à cet engagement que les Haïdas ne se sont pas opposés à l'idée d'établir un parc national. Cela devait mettre fin à la coupe du bois sans causer de préjudice à leurs droits de propriété.

C'est pour cette raison qu'une réserve sera créée en vue de l'aménagement d'un parc national, comme cela s'est déjà fait ailleurs, en attendant qu'on règle les différends au sujet des droits, des titres et des intérêts liés à cette région.

Les négociations officielles sur la coopération avec les Haïdas pour la gestion de l'archipel ont commencé au début de 1988.

Malheureusement, les pourparlers ont été rompus par moments, à cause des points de vue divergents des différentes parties au sujet du droit à la souveraineté. Les parties se sont finalement entendues pour exposer leurs idées respectives sur les questions qui étaient matière à conflit et s'attarder plutôt aux questions sur lesquelles on s'entendait, soit essentiellement la protection et la conservation de l'écosystème unique de la région ainsi que le maintien de la culture et des activités traditionnelles des Haïdas.